



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Espagne

Question écrite n° 16559

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'état des relations entre l'Espagne et notre pays. En effet, la crise irakienne a été révélatrice de divergences profondes et vives entre Paris et Madrid. Le Premier ministre espagnol, M. José Maria Aznar, ne s'en est d'ailleurs pas caché devant les médias de son pays. Cette situation est fâcheuse et pourrait porter préjudice à nos intérêts en Espagne et de fragiliser la France au sein même de l'Union européenne. Elle lui demande donc de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Les différences d'approche qui ont pu s'exprimer entre la France et l'Espagne sur l'opportunité et les conditions d'une intervention militaire en Iraq n'ont aucunement affecté les liens si profonds d'amitié et de coopération qui existent entre les deux pays. Nos échanges économiques très denses, notre engagement commun dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes ainsi que la criminalité organisée et la drogue, notre grande proximité sur de nombreux dossiers européens témoignent de la qualité de nos relations bilatérales, confortées par les visites ministérielles fréquentes et les rencontres biannuelles plus haut niveau que sont le Séminaire ministériel franco-espagnol et le Sommet franco-espagnol. Ainsi le dernier sommet bilatéral, qui s'est tenu le 6 novembre dernier à Carcassonne, s'est-il déroulé dans une atmosphère chaleureuse et amicale et a-t-il permis des progrès significatifs de la coopération franco-espagnole.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16559

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2806

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9360